

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Juillet 2019 : les ventes de voitures roulant aux énergies fossiles baissent encore

En juillet 2019, 13 425 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 7,3 % par rapport à juillet 2018. Cette augmentation est la septième d'affilée. Elle a été portée par les véhicules utilitaires légers, les deux-roues motorisés et les engins agricoles. En cumul annuel, les achats de véhicules neufs ont progressé de 5,9 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en baisse de 1,6 %, ont représenté 55 % des immatriculations du mois de juillet. Comme en juin, le recul a concerné les modèles sans plomb (- 2,4 %) et gazole (- 7,1 %) qui ont pourtant rassemblé à eux deux 89 % des ventes de voitures. Il a profité aux motorisations hybrides (+ 5 %), électriques (+ 84 %) et superéthanol (+ 3 350 % avec la mise sur le marché d'un modèle de série roulant à l'E85).

Deuxième marché par le nombre de transactions neuves, le segment des camionnettes est resté très dynamique (+ 22 % en juillet, + 20 % sur un an).

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Juillet 2019

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 815	1 450	552	1 081	1 464	7 362
Cyclomoteur	296	201	54	102	293	946
Motocycle	352	159	76	124	186	897
Voiturette	21	23	6	5	16	71
Remorque légère et caravane	189	128	55	92	92	556
VASP léger	364	120	67	53	180	784
Autobus et autocar	14	2	-	-	1	17
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	698	360	115	148	345	1 666
Camion	20	13	7	13	13	66
Tracteur routier	54	45	12	16	39	166
Semi-remorque	65	14	20	6	111	216
Remorque lourde	5	5	2	5	4	21
VASP lourd	10	1	3	4	10	28
Tracteur agricole	72	68	62	60	68	330
Engin agricole (autre que tracteur)	50	84	70	35	60	299
Ensemble	5 025	2 673	1 101	1 744	2 882	13 425

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur – Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs en juillet 2019, est diffusé avec trois semaines de retard par rapport au calendrier habituel. Ce report est lié à une succession de dysfonctionnements, en voie d'être résolus, au sein de la base de production du service de la donnée et des études statistiques (SDES).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

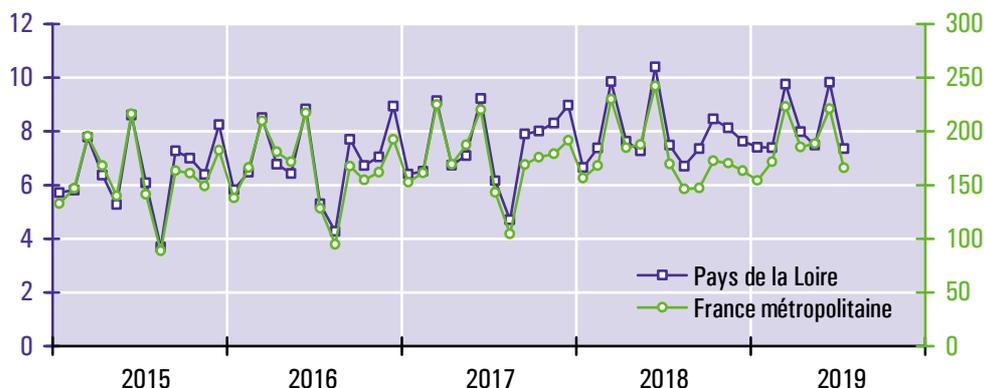
En juillet 2019, 7 362 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une baisse de 1,6 % par rapport à juillet 2018, un peu moins importante que celle observée en France métropolitaine (- 2,3 %). Sur les douze derniers mois, les ventes de voitures neuves ont progressé de 0,9 % dans la région et ont reculé de 2,3 % dans l'Hexagone.

Le recul des immatriculations par rapport à juillet 2018 est la conséquence du haut niveau des ventes enregistré il y a un an, quand les nouveaux tests d'homologation mis en place en septembre 2018, plus restrictifs qu'auparavant, avaient incité la plupart des constructeurs à brader les véhicules les plus polluants.

En juillet, à l'instar des six premiers mois de l'année, le marché a été soutenu par les personnes morales (État, sociétés, associations, ...) dont les achats de voitures neuves se sont accrues de 3,6 % par rapport à juillet 2018. Les acquisitions d'automobiles par les personnes physiques (ménages et entreprises individuelles) se sont en revanche repliées de 5,4 %.

Pour le second mois consécutif, les ventes de voitures roulant à l'essence et au gazole ont baissé, respectivement de 2,4 % et de 7,1 %, ce qui n'était plus arrivé depuis 2014. Ces baisses ont bénéficié aux motorisations alternatives aux énergies fossiles qui ont représenté une immatriculation sur dix. Soixante-neuf voitures roulant à l'E85 ont notamment été vendues en juillet (en l'occurrence des SUV d'un constructeur américain), soit autant que lors des trois années précédentes.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

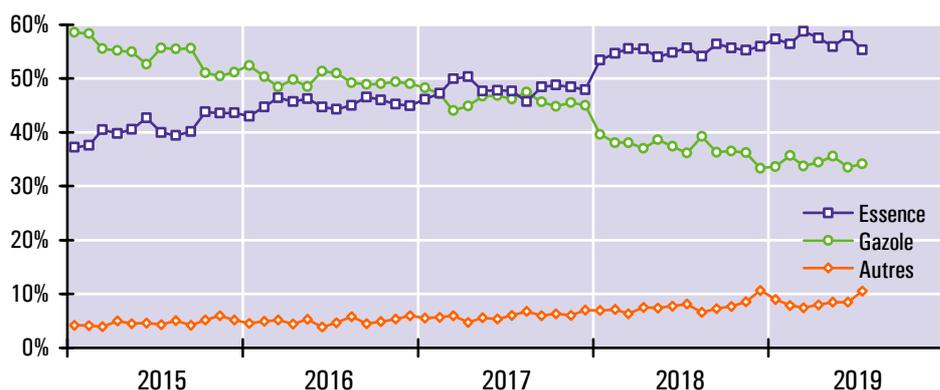
	Juillet 2019			Août 2018 à juillet 2019		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 815	38 %	+ 2 %	36 835	39 %	+ 2 %
Maine-et-Loire (49)	1 450	20 %	- 5 %	18 901	20 %	+ 3 %
Mayenne (53)	552	7 %	+ 14 %	6 436	7 %	- 1 %
Sarthe (72)	1 081	15 %	- 5 %	14 505	15 %	- 3 %
Vendée (85)	1 464	20 %	- 6 %	18 792	20 %	+ 1 %
Essence	4 072	55 %	- 2 %	53 944	57 %	+ 9 %
Gazole	2 514	34 %	- 7 %	33 535	35 %	- 13 %
Hybride	542	7,4 %	+ 5 %	6 098	6,4 %	+ 19 %
Électricité	164	2,2 %	+ 84 %	1 801	1,9 %	+ 28 %
Autres motorisations	70	1,0 %	+ 3400 %	91	0,1 %	+ 153 %
Personnes morales	3 225	44 %	+ 4 %	42 010	44 %	+ 4 %
Personnes physiques	4 137	56 %	- 5 %	53 459	56 %	- 1 %
Ensemble	7 362	100 %	- 2 %	95 469	100 %	+ 1 %

¹ Évolution entre les immatriculations de juillet 2019 et celles de juillet 2018

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

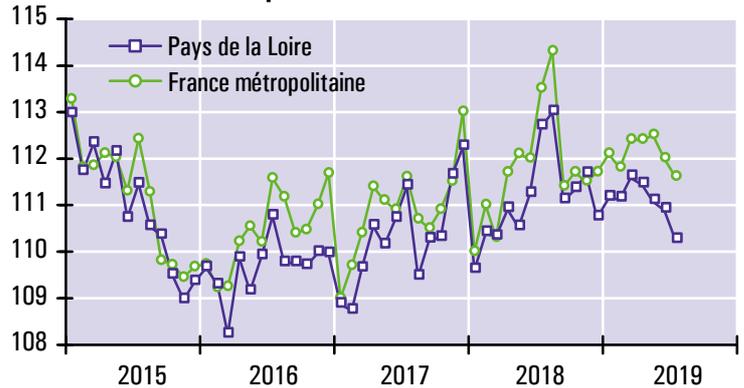


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en juillet 2019 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 110,2 grammes par kilomètre, soit une diminution de 2,2 % par rapport à juillet 2018. Ces émissions de CO₂, basées sur des tests réalisés en laboratoire, ne sont pas le reflet fidèle des conditions effectives de circulation.

Le redressement des émissions depuis la fin de 2015 est un effet des durcissements successifs du bonus-malus écologique, de l'engouement pour les SUV et de la désaffection à l'égard du diesel. À puissance égale, un modèle sans-plomb émet en effet plus de CO₂ qu'un véhicule gazole.

Émissions conventionnelles de CO₂ des voitures particulières et commerciales neuves



Unité : grammes de CO₂ / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

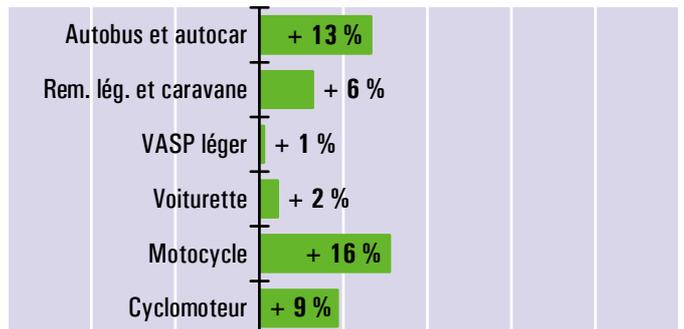
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, le redressement des immatriculations de motocycles s'est amplifié : + 30 % en juillet, + 13 % sur les douze derniers mois. Les ventes de cyclomoteurs ont bondi de 43 % par rapport à juillet 2018. En cumul annuel, le segment des autobus et des autocars est désormais bien orienté (+ 13 % en cumul annuel), suite à trois mois de hausses d'affilée.

Le mois dernier, les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont été supérieures de 21,5 % à celles de juillet 2018. Il s'agit de la vingtième hausse d'affilée, soit une série inédite depuis presque deux décennies (vingt-deux augmentations consécutives de novembre 1998 à août 2000). Le segment des camionnettes s'est accru de 22 % par rapport à juillet 2018 et de 20 % sur un an. En cumul annuel, le marché le plus dynamique est celui des camions (+ 32 %).

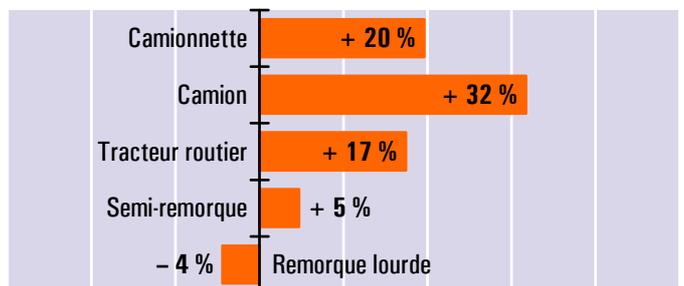
En relation avec la création le 1^{er} janvier 2019 du Fichier national des Véhicules Assurés (FVA) qui a sensibilisé les exploitants à l'obligation d'immatriculation de leurs parcs, le machinisme agricole est en forte croissance (+ 52 % en juillet, + 29 % sur les douze derniers mois).

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

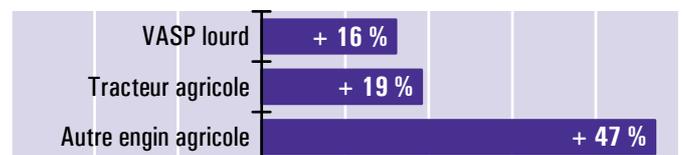
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (août 2018 à juillet 2019) et celles des mêmes mois un an auparavant (août 2017 à juillet 2018)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricyles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).